



# **MAIRIE DE VENELLES**

## **BUDGETS PRIMITIFS 2022**



## Le budget principal de la commune

Le vote du compte administratif avant le vote du budget primitif permet cette année de reprendre de manière définitive les résultats de clôture de l'exercice 2021 dans le budget primitif 2022.

A la clôture 2021 le résultat de fonctionnement d'un montant de **4 043 033,03 €** est affecté au budget 2022 de la manière suivante :

- En recette de fonctionnement (R 002 ) : **3 792 958,39 €**
- En recette d'investissement (R 1068) : **250 074,54 €** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à la clôture 2021 (résultat de clôture 2021 de – 298 631,08€ corrigé du solde des restes à réaliser 2021 de 48 556,44€).

Le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2021 d'un montant de **-298 631,08 €** est repris au budget primitif 2022 en dépense d'investissement comme solde d'exécution de la section d'investissement ( D001).



## Recettes de fonctionnement

Recettes de Fonctionnement			
Intitulé	Crédits ouverts en 2021	BP 2022 (Prévisionnel)	Variation 2022/2021
002 résultat de fonctionnement reporté	3 934 558,38 €	<b>3 792 958,39 €</b>	-3,60%
70 Produits des services et du domaine	317 550,00 €	<b>505 817,00 €</b>	59,29%
013 Atténuation de charges	30 000,00 €	<b>30 000,00 €</b>	0,00%
73 Impôts et taxes (dont contributions directes)	8 700 388,00 €	<b>9 086 190,00 €</b>	4,43%
74 Dotations subventions participations	948 989,00 €	<b>931 437,00 €</b>	-1,85%
75 Autres produits de gestion courante	130 609,00 €	<b>106 508,00 €</b>	-18,45%
76 Produits financiers	1 571,00 €	<b>1 395,00 €</b>	-11,20%
77 Produits exceptionnels	23 530,00 €	<b>24 000,00 €</b>	2,00%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>14 087 195,38 €</b>	<b>14 478 305,39 €</b>	<b>2,78%</b>



## Recettes de fonctionnement

- **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)** sont estimés dans la perspective d'une sortie de la crise sanitaire à **505 817 €**.
- **Les impôts et taxes (chapitre 73)** sont estimés à **9 086 190 €**. L'augmentation est essentiellement due au coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de +3,4% alors que les taux communaux de la fiscalité resteront inchangés en 2022.
- **Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)** de **931 437 €** subissent une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire versée par l'Etat de plus de 33 000 € par rapport à 2021.
- **Les autres produits de gestion courante ( chapitre 75 )** concernent les loyers de la gendarmerie pour **106 508 €**.
- **Les produits financiers ( chapitre 76 )** pour **1 395 €** et **produits exceptionnels ( chapitre 77 )** pour **24 000 €** sont évalués en référence à l'année 2021 .

### **A RETENIR**

**Hausse des recettes des régies avec la sortie de la crise sanitaire.  
Pas de hausse des taux communaux de la fiscalité en 2022.  
Une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire versée par l'Etat.**



# Dépenses de fonctionnement

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>			
<b>Intitulé</b>	<b>Crédits ouverts en 2021</b>	<b>BP 2022 (Prévisionnel)</b>	<b>Variation 2022/ 2021</b>
011 Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement des services)	3 035 312,14 €	<b>3 228 568 €</b>	6,37%
012 Charges de personnel et assimilés	5 656 804 €	<b>5 794 215 €</b>	2,43%
014 Atténuation de produits (dont SRU)	247 000 €	<b>245 500 €</b>	-0,61%
022 Dépenses imprévues	420 153,35 €	<b>100 000 €</b>	-76,20%
023 Virement section investissement	3 051 532,82 €	<b>3 224 842,39 €</b>	5,68%
042 Opération d'ordre entre sections	651 396,03 €	<b>835 000,00 €</b>	28,19%
65 Charges de gestion courante (dont subventions aux associations)	923 655 €	<b>957 780 €</b>	3,69%
66 Charges financières	40 000 €	<b>35 400 €</b>	-11,50%
67 Charges exceptionnelles	54 370,04 €	<b>50 000 €</b>	-8,04%
68 Dotations aux provisions	6 972,00 €	<b>7 000 €</b>	0,40%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 087 195,38 €</b>	<b>14 478 305,39 €</b>	<b>2,78%</b>



## Dépenses de fonctionnement

- **Les dépenses à caractère général (chapitre 011) de 3 228 568 €** tiennent compte des efforts de maîtrise des charges par les différents services alors même que **le budget lié à l'énergie augmente considérablement** : augmentation totale de + 256 017 € (gaz : + 30,66% et électricité : + 99,17%). **Sans cette augmentation les crédits 2022 sur le chapitre auraient été inférieurs aux crédits 2021.**
- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) de 5 794 215 €** restent maîtrisées malgré l'impact des facteurs externes (organisation du recensement, des élections, revalorisation grille indiciaire cat C, GVT, crise sanitaire...) .
- **Les atténuations de produits (chapitre 014) de 245 500 €** sont stables par rapport à 2021. En effet la pénalité SRU a baissé depuis 2021 suite aux efforts de la commune pour la construction de logements sociaux.
- **Les charges de gestion courante (chapitre 65) de 957 780 €** augmentent car la subvention au CCAS est plus importante pour tenir compte de la convention de mutualisation passée avec la commune.
- **Les charges financières (chapitre 66) de 35 400 €** baissent du fait du désendettement de la commune.



## Dépenses de fonctionnement

- **Les charges exceptionnelles ( 50 000 €) et dotations aux provisions (7 000 €) (chapitre 67 et 68)** sont stables , elles permettent des annulations de titres sur exercices antérieurs ou des provisions pour créances à la demande du comptable public.

### A RETENIR

**Un contexte tendu du fait de la hausse sans précédent des dépenses liées à l'énergie.**

**Un budget toujours impacté par la crise sanitaire ( protocoles, CIV...).  
Maîtrise des dépenses de personnel.**

**Baisse de la pénalité « SRU » depuis 2021 et des charges financières.  
Hausse de la subvention au CCAS.**



# Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement			
Intitulé	Crédits ouverts 2021	BP 2022 (avec les RAR 2021)	Variation 2022/2021
001- Solde exécution section investissement	- €	298 631,08 €	
020- Dépenses imprévues	82 358,00 €	0,00 €	-100%
040- Opérations patrimoniales	1 074 192,00 €	600 000,00 €	-44%
10- Dotations fonds divers et réserves	25 000,00 €	25 000,00 €	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	492 424,59 €	528 964,41 €	7%
20- Immobilisations incorporelles	1 544 772,90 €	839 301,27 €	-46%
204- Subventions d'équipement	52 242,00 €	511 541,00 €	879%
21- Immobilisations corporelles	1 654 098,48 €	3 333 814,52 €	102%
23- Immobilisations en cours	9 797 301,91 €	9 049 871,28 €	-8%
26- Participations	2 000,00 €	0,00 €	-100%
27- Autres immobilisations financières	522 628,00 €	0,00 €	-100%
45- Opération sous mandat	3 331 304,00 €	3 876 593,65 €	16%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>18 578 321,88 €</b>	<b>19 063 717,21 €</b>	<b>3%</b>





## Dépenses d'investissement

- **Le remboursement de l'annuité en capital des emprunts (chapitre 16) de 528 964,41 €** comprend un éventuel recours à l'emprunt en fin d'année.
- **Les crédits affectés aux études, licences et logiciels (chapitre 20) pour 839 301,27 €** sont en baisse par rapport à 2021 car les travaux ont succédé aux phases d'études.
- **Les subventions d'équipement ( chapitre 204) de 511 541 €** augmentent avec la subvention foncière pour l'opération Verdon.
- **Les crédits affectés aux divers équipements (chapitre 21) pour 3 333 814,52 €** comprennent cette année des dépenses exceptionnelles comme l'achat du terrain de la future gendarmerie et l'acquisition d'équipements pour le pôle culturel.
- **Les opérations sous mandats aux comptes 45 d'un montant total de 3 876 593,65 €** font l'objet de conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ( TTMO) de la Métropole ou d'autres partenaires comme le CCAS ou la régie des Eaux du pays d'Aix à la commune . Les crédits inscrits en dépenses le sont aussi en recettes selon la temporalité de l'avancement des travaux et des acomptes ou remboursements des dépenses par le tiers.



## Dépenses d'investissement

Les autorisations de programme ont été actualisées en fonction de l'avancement des travaux et des projets à réaliser. Les dépenses sont essentiellement inscrites aux chapitre 20 pour les études et au chapitre 23 pour les travaux.

### A RETENIR

#### Un programme ambitieux d'équipements structurants

**Pôle Culturel : 4 620 000 €**

**Aménagement Parc des Sports : 1 354 376 €**

**Programme Voirie : 2 733 326 €**

**Programme équipements communaux : 657 324 €**

**La Grande Bégude (études) : 50 000 €**



## Recettes d'investissement

Recettes d'investissement			
Intitulé	Crédits ouverts 2021	BP 2022 ( avec les RAR)	Variation 2022/2021
001- Solde exécution de la section d'investissement	976 348,53 €	0,00 €	-100%
021- Virement de la section de fonctionnement	3 051 532,82 €	3 224 842,39 €	6%
024- Produits de cession	1 043 200,00 €	0,00 €	-100%
040- Opérations d'ordre	651 396,03 €	835 000,00 €	28%
041- Opérations patrimoniales	1 074 192,00 €	600 000,00 €	-44%
10- Dotations fonds divers et réserves	860 000,00 €	1 830 074,64 €	113%
13- Subventions investissement	7 720 563,50 €	6 746 944,18 €	-13%
16- Emprunt et dette	0,00 €	2 000 000,00 €	
27-Autres immobilisations financières	4 889,00 €	4 756,00 €	-3%
45- Opération sous mandat	3 196 200,00 €	3 822 100,00 €	20%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>18 578 321,88 €</b>	<b>19 063 717,21 €</b>	<b>3%</b>



## Recettes d'investissement

Le programme d'investissement est financé par l'autofinancement mais aussi par :

- **Le FCTVA (chapitre 10)** qui correspond au remboursement de la TVA des équipements réalisés en N-1: **1 400 000 €.**
- **La taxe d'aménagement (chapitre 10)** reversée à la commune par la Métropole : **180 000 €.**
- **Les subventions ( chapitre 13) accordées** par la Métropole, le Département, la Région et l'État : **6 746 944 €.**
- **Un recours éventuel à l'emprunt (chapitre 16 )** pour **2 Millions d'euros.**

### A RETENIR

**L'investissement est principalement financé par les subventions de nos partenaires.**

**En 2022 un recours à l'emprunt est possible en fonction de l'avancée des projets .**



## Le budget annexe de production d'énergie

Ce budget concerne les panneaux photovoltaïques installés sur plusieurs sites :

- Halle des Sports Nelson Mandela au parc des sports : les panneaux ont été changés en 2021 à l'occasion des travaux de réfection de la toiture.
- Salle polyvalente au parc des sports.
- Hôtel de Ville.
- Arbre solaire sur la place des Logis.
- Ombrières photovoltaïques du parc des sports dont les travaux sont désormais achevés.

La production d'énergie solaire relève d'une activité industrielle et commerciale individualisée dans un budget annexe de nomenclature M41 assujetti à la TVA avec un amortissement des installations.



# Le budget annexe de production d'énergie

BUDGET HT nomenclature M41 - BP 2022					
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	25 000,00 €	Chapitre 70	Vente électricité	60 000,00 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	5 000,00 €			
<b>Sous total .....</b>		<b>30 000,00 €</b>	<b>Sous total .....</b>		<b>60 000,00 €</b>
Chapitre 042	Amortissements	25 822,18 €	chapitre 002	Résultat exercice antérieur	20 639,60 €
Chapitre 023	Virement à l'investissement	24 817,42 €			
<b>Total .....</b>		<b>80 639,60 €</b>	<b>Total .....</b>		<b>80 639,60 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 21	Installations	18 846,33 €	Chapitre 13	Subventions	597 160,00 €
Chapitre 23	Installations	700 023,76 €			
<b>Sous total .....</b>		<b>718 870,09 €</b>	<b>Sous total .....</b>		<b>597 160,00 €</b>
			Chapitre 042	Amortissement installations	25 822,18 €
			Chapitre 001	Résultat exercice antérieur	71 070,46 €
			Chapitre 021	Virement d'exploitation	24 817,42 €
<b>Total .....</b>		<b>718 870,09 €</b>	<b>Total .....</b>		<b>718 870,06 €</b>



## Le budget annexe de production d'énergie

**En fonctionnement:** les charges et recettes liées aux différents sites exploités dont le nouveau site des ombrières photovoltaïques du parc des sports.

**En dépenses :**

**Les charges à caractère général ( chapitre 011 )** d'un montant de 25 000 € comprennent les frais d'assurance ,d'audit, de maintenance, de réparation et d'entretien des différentes installations.

**L'autre poste de dépense important concerne les dotations aux amortissements ( chapitre 042 )** d'un montant de 25 822,18 € qu'on retrouve en recette d'investissement.

**En recettes :**

**La vente de l'électricité de 60 000 € ( chapitre 70 )** comprend cette année la production des ombrières du parc des sports.

**En investissement** est prévu la fin des dépenses et recettes liées à l'opération des ombrières photovoltaïques du parc des sports mais aussi aux changements de panneaux sur la toiture de la salle Nelson Mandela et d'éventuels remplacements de panneaux sur les autres sites.



## Synthèse Budget Primitif 2022

Le Budget Prévisionnel 2022 s'inscrit dans la volonté de la municipalité de mettre en oeuvre les axes prioritaires de la mandature 2020-2026 à savoir :

- la défense de l'environnement et de la biodiversité pour une ville en transition énergétique et écologique, pour l'agriculture, la gestion des risques et une mobilité durable
- la maîtrise du développement de la commune pour un cadre de vie harmonieux, pour un urbanisme maîtrisé, pour les logements, les projets d'aménagement, la voirie et le développement économique
- la participation de chaque venellois à la vie communale, pour la jeunesse, l'éducation et la petite enfance, le sport, la culture, le bel âge et la sécurité, pour une ville connectée.